

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 07 NOVEMBRE 2024**

N° 2024/11.07

L'an deux mil vingt-quatre et le sept novembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14

Date de convocation : 25/10/2024

**PRÉSENTS** : M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. MALIGEAY Fabien, M. PONCET Jean-Marc, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène, Mme PELLETIER Catherine, Mme JOLY Marie-France, M. CŒUR Sébastien, M. GARNIER Philippe, M. ASSOGBA Guillaume.

**Secrétaire élu** : M. Guillaume ASSOGBA.

**Objet de la délibération:** SUBVENTION ASSOCIATION LA FABRIK – SPECTACLE FEVRIER 2025

Madame Blandine THEVENON NICOLI, Adjointe au Maire déléguée à la culture rappelle à l'assemblée la représentation de théâtre musical prévue le 1<sup>er</sup> février 2025 à la salle d'animation rurale. Cette représentation est proposée par l'association La Fabrik, levier de rencontres culturelles sur les Monts du Lyonnais.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accueillir ce spectacle sur la commune en mettant la salle d'animation rurale à disposition gratuitement et en versant une subvention à l'association La Fabrik d'un montant de 600€.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accueillir le spectacle de la Fabrik le 1<sup>er</sup> février 2025,

**D'ACCORDER** la mise à disposition gratuite de la salle d'animation rurale et une subvention de 600€ à l'association La Fabrik

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Pour copie conforme  
François DUMONT,  
Maire



Le secrétaire de séance,  
M. Guillaume ASSOGBA,

